

Paris, 15 octobre 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

La décision, prise hier, d'organiser le 19 octobre une nouvelle journée d'action, de grève et de manifestation vous conduit à solliciter le report de la date d'élection des membres des comités techniques des directions départementales interministérielles (DDI).

Un tel report, intervenant à quatre jours de la date d'un scrutin fixée depuis plusieurs mois, me semblerait présenter beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

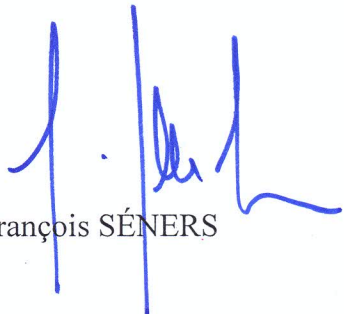
La date du 19 octobre a été arrêtée après concertation avec l'ensemble des organisations syndicales nationales de la fonction publique et elle doit permettre de constituer et faire fonctionner avant la fin de l'année les nouvelles instances locales de concertation qui sont très attendues par les personnels des DDI. La mise en place la plus rapide possible de ces instances a été souhaitée au printemps dernier par les organisations syndicales. Les contraintes juridiques et matérielles qui résulteraient d'une décision de report conduiraient à n'installer un grand nombre de comités techniques, puis de CHS, qu'au début de l'année prochaine. Il faudrait en effet modifier l'arrêté du 17 juin dernier qui fixe les modalités du scrutin, rouvrir une période de dépôt de candidatures, reporter la date du premier tour six semaines au moins après la date limite de dépôt des candidatures et décaler d'autant la date du second tour.

L'arrêté du 17 juin a prévu l'ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 16 heures le 19 octobre. Ces horaires devraient permettre aux agents qui souhaitent participer à la journée d'action de voter. En tout état de cause, si la participation au scrutin était significativement affectée par le mouvement social et tombait en deçà de la moitié du nombre des électeurs inscrits, un second tour serait organisé le 30 novembre.

Il me semble préférable, dans ces conditions, de maintenir le calendrier électoral qui a été fixé en concertation avec les organisations syndicales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur Jean-Marc CANON  
Secrétaire général de l'union générale des  
fédérations de fonctionnaires CGT



François SÉNERS